

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	DEVIN René	CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSEL Nelly	PELLETIER Marcel	CABOS VINCENT Pascale
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	PARIS Mélanie
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Mme OZANNE Amandine donne pouvoir à M. DEVAUX Laurent

M. DEVIN René a été élu secrétaire.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour. Ces points portent sur :

- Travaux du SDE76 : effacement de réseaux au niveau de la rue du Long de la Lande,
- Avenant n°1 des travaux du SDE76 de relanternage des Hameaux,
- Autorisation de signature de la convention de participation financière de la communauté de communes des 4 Rivières dans le cadre des travaux de la RN31
- Délibération sollicitant une subvention pour l'acquisition de capteurs de CO2 pour les écoles.

En l'absence d'objection, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

## 1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021. M. Devaux souligne l'oubli de la réponse de M. le Maire sur le coût de la mise en service de la borne électrique située près de l'Église afin que le commerçant qui vient le dimanche puisse se brancher. M. Cottar informe l'assemblée que la prise extérieure de la bibliothèque permet au boucher d'avoir de l'électricité. Le point concernant l'emplacement des marchands le dimanche n'étant pas inscrit à l'ordre du jour sera débattu ultérieurement.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## 2. Bibliothèque – modalités de fonctionnement

Lors du précédent conseil municipal, une lecture du règlement intérieur et un argumentaire sur la gratuité avaient été présentés. Les décisions se sont trouvées suspendues suite à l'intervention de Mme CABOS VINCENT qui avait mis en avant des difficultés rencontrées par les bénévoles. Dans la semaine suivant le conseil municipal, M. le Maire a provoqué une réunion avec la commission et les bénévoles. La réunion s'est conclue par la démission d'une majorité des bénévoles.

Lors de la tenue de la commission bibliothèque, des modifications ont été apportées sur le règlement intérieur concernant plusieurs points : la responsabilité des enfants âgés de moins de 11 ans, la délivrance d'une autorisation parentale pour les 11 à 18 ans, périodicité d'emprunt réduite à 2 semaines ainsi que sur la quantité ramenée à 2 livres et/ou 1 revue.

Concernant la tarification, M. le Maire développe la thèse de la gratuité en argumentant que les administrés par leurs impôts ont contribué au financement du projet et contribueront au fonctionnement. Pour les inscrits domiciliés dans les communes voisines, en fonction du nombre une mutualisation pourrait être envisagée (prise en charge d'un abonnement par exemple). Mme PARIS se charge du visuel du bon à tirer pour la réalisation de la carte. Pour l'enseigne, le projet de lettres en relief avec une police de type script est retenu. Une charte du bénévole est établie.

Planning proposé :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI		16h00-18h00
MERCREDI	10h00-12h00	15h00-18h00
JEUDI	Travail en interne	SCOLAIRES - EPHAD
VENDREDI	10h00-12h00	16h00-19h00
SAMEDI	10h00	16h00

Une permanence sera envisagée le lundi quand les bénévoles se sentiront prêts. Une proposition d'ouverture est retenue pour le mardi des vacances scolaires.

Les modalités de fonctionnement de la bibliothèque présentées sont approuvées par les membres du conseil municipal.

### 3. Personnel

- **Délibération portant création du poste d'adjoint du patrimoine suite à l'augmentation du temps de travail**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 7/35<sup>ème</sup> à compter du 31 janvier 2022 et la création simultanée d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- **Avancement de grade 2022**

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 29.76/35<sup>ème</sup>,
- la création d'un emploi d'adjoint animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 29.76/35<sup>ème</sup>,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17.85/35<sup>ème</sup>,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17.85/35<sup>ème</sup>,

- la suppression d'un emploi d'adjoint animation à temps non complet à raison de 18.83/35<sup>eme</sup>,
- la création d'un emploi d'adjoint animation principal de 2<sup>eme</sup> classe à temps non complet à raison de 18.83/35<sup>eme</sup>,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### **4. Débat en matière de participation sur la protection sociale complémentaire**

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire cette participation financière des employeurs publics à compter :

1er janvier 2025 pour les **contrats prévoyance**, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence

1er janvier 2026 pour les **contrats santé**, avec un minimum de 50% d'un montant de référence.

Les montants de référence doivent être précisés par décret en fin d'année. Sans attendre ces deux échéances, la réforme prévoit que les collectivités locales organisent avant le 18/02/2022, un débat sur la protection sociale complémentaire de leurs agents au sein de leur assemblée délibérante. L'ordonnance du 17/02/2021 oblige également les centres de gestion à proposer aux collectivités pour les risques prévoyance et santé, une convention de participation à adhésion facultative au niveau départemental ou supra-départemental (association des 5 centres de gestion normands). Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et décide de suivre le calendrier.

#### **5. Voirie 2022 – demande de subvention**

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de travaux de voirie communale pour 2022 consistant au renforcement et à la réfection de la rue du Long de Lande (VC8). M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'opération de renforcement et de réfection de la rue du Long de la Lande et demande le financement maximal au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.

Mme Cabos- Vincent signale le mauvais état de la rue des Teurtres. M Devin informe l'assemblée que les travaux de lutte contre le ruissellement rue de la Grande Vente devraient démarrer fin janvier.

#### **6. Convention les Restos du cœur**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu le référent du centre mobile du Pays de Bray des Restaurants du Cœur et soumet sa demande consistant à la mise à disposition d'un emplacement permettant le stationnement d'un véhicule rallongé de 3.5T et d'un barnum de 3m\*3m, une demi-journée par semaine, le mercredi après -midi ainsi que la mise à disposition à titre gracieux de la salle de musique. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle de musique et d'un emplacement de stationnement à destination des Restaurants du Cœur une demi-journée par semaine et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

#### **7. Subventions exceptionnelles**

L'association culturelle du Clos Marais située à Fleury La Foret anime un atelier de restauration de fauteuils et de chaises et sollicite une subvention de la commune. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par une étudiante en soins infirmiers domiciliée sur la commune de La Haye qui recherche des financements pour la réalisation d'un stage au Vietnam. Dans le cadre de ce projet, l'association « Ensemble Pour la Médecine - EPLM » a été créée. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité de soutenir ce projet en participant financièrement à hauteur de 150€. Le versement de la subvention ne sera fait que si le projet est réalisé.

## 8. SDE 76

Dans le cadre des travaux d'alimentation de l'Intermarché, le SDE propose d'effectuer les travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques jusqu'à l'entrée de la résidence de la Fôret. Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro 76263 M4887 et désigné « Clos du Val Laurent » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 212.34€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 409.26 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le projet cité ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle l'affaire numéro EP – 2019 –76263 – M2486 et désignée « relanternage des Hameaux » dont le montant prévisionnel s'élevait à 138 243.43€ TTC et pour lequel la commune devait participer à hauteur de 49 353.57€ TTC. Considérant la délibération n° 44-2020 en date du 14 septembre 2020 approuvant ce plan de financement, considérant l'avenant n°1 présentant le nouveau coût des travaux à 139 384.56€ TTC avec une participation de la commune à la hauteur de 49 880.71€ TTC, considérant une augmentation du coût des travaux de 1 141.13€ TTC ainsi qu'une augmentation de la participation de la commune de 527.14€ TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant n°1 -EP 2019-76263-M2486 comme exposé ci-dessus.

Le SDE 76 a été sollicité pour étudier le projet d'éclairage public au niveau des Pétrimaux.

## 9. Convention CC4R – participation travaux RN31

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux sur la RN31 que ces travaux qui contribuent à la sécurisation de l'accès à la zone d'activités ainsi que celle des chemins de randonnées et considérant que ces aménagements participent au développement économique et touristique du territoire ; une participation financière de la communauté de communes des 4 Rivières sera demandée à l'exécution totale des travaux correspondant à 20% du montant HT des travaux restant à charge de la commune dans la limite de 200 000€. Au regard des dépenses réelles et des différentes recettes, la participation de la communauté de communes des 4 rivières s'élève à 192 100€.

Bilan financier des travaux de la RN31 :

DEPENSES TTC	RECETTES
Maîtrise d'œuvre : 72 000€	DSIL : 300 000€
Etudes complémentaires : 33 827.36€	Les Mousquetaires : 100 000
Travaux lot 1 (Via France) : 1 301 453.47€	CC4R : 192 100€
Travaux lot 2 (Aximum) : 151 220.82€	FCTVA : 285 476.11€
Contrôle (Rincent) : 15 648.80€	
SDE76 : 71 768.01€	
Total : <b>1 645 918.46€</b>	Total : <b>877 576.11€</b>

Le reste à charge pour la commune s'élève à 768 342.35€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la participation financière de la communauté de communes des 4 Rivières dans le cadre l'aménagement de la RN31 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

## 10. Détecteurs de CO2

Cette semaine la commune a reçu une information de l'association des maires ruraux concernant le financement par l'état de détecteur de CO2 pour les écoles pour une acquisition avant le 31 mars 2022. Chaque classe de l'école élémentaire sera équipée de capteur ainsi que les 3 classes de maternelle, le dortoir et la garderie.

## 11. Questions et informations diverses

Une réunion avec le Département s'est tenue début janvier afin d'amorcer les termes de la convention pour l'utilisation de la cantine du collège. L'objectif est de définir les obligations de chacune des parties. Le nombre d'équivalent temps plein mis à disposition reste à déterminer. Le projet devrait être présenté fin mars.

Monsieur Devaux informe le conseil qu'à compter du 6 février le primeur s'installera désormais le dimanche matin.

Monsieur Dupin déplore le peu d'utilisation de la nacelle par rapport à ce qui avait été prétendu. M. Devin précise que pour l'installation des illuminations de Noël, une habilitation spécifique est requise. Il pourrait être envisagé que les agents passent éventuellement cette habilitation. Par ailleurs, la nacelle a permis de fixer les volets au logement, et elle servira pour le nettoyage des gouttières, la fixation du filet autour du terrain de foot, la taille des tilleuls...

M. Fidelin s'interroge sur la présence de piquets marqués en orange. M le Maire précise que ces piquets indiquent l'implantation de nouveaux poteaux pour la fibre.

Mme Ozanne fait part de la présence de souris dans la salle de catéchisme.

M. Cottar remercie M. Devaux pour sa participation pour les travaux de peinture du logement situé au 13 rue du Centre. Il s'interroge sur le dimensionnement du regard suite au rebouchage de la noue près du futur city stade.

Mme Letellier souhaiterait qu'on fasse un rappel concernant les déjections canines. C'est prévu dans le nouveau « Petits Feuillois ».

M. Devaux demande que les comptes-rendus et les Petits Feuillois soient mis en ligne sur le site de la commune ou sur panneau pocket.

Mme Letellier s'interroge sur la situation du nouveau site internet de la mairie. Il faudra prendre attache auprès d'un nouveau prestataire.

La séance est levée à 22h50.